



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents :**

- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 13. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-06-03-01 concernant le Rapport financier 2023
  - 5.2. Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour un montant de 180 056,27 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-06-03-01 concernant le rapport financier 2023**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 26 avril 2024,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par la firme comptable MNP sencrl et en autorise le dépôt au Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

## **5.2 Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque**

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

## **6. Affaires nouvelles**

## **7. Varia**

## **8. Période de questions**

## **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents :**

- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 13. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-06-03-01 concernant le Rapport financier 2023
  - 5.2. Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour un montant de 180 056,27 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-06-03-01 concernant le rapport financier 2023**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 26 avril 2024,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par la firme comptable MNP sencrl et en autorise le dépôt au Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

## **5.2 Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque**

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

## **6. Affaires nouvelles**

## **7. Varia**

## **8. Période de questions**

## **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents :**

- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 13. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-06-03-01 concernant le Rapport financier 2023
  - 5.2. Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour un montant de 180 056,27 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-06-03-01 concernant le rapport financier 2023**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 26 avril 2024,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par la firme comptable MNP sencrl et en autorise le dépôt au Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

## **5.2 Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque**

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

## **6. Affaires nouvelles**

## **7. Varia**

## **8. Période de questions**

## **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents :**

- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 13. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-06-03-01 concernant le Rapport financier 2023
  - 5.2. Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour un montant de 180 056,27 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-06-03-01 concernant le rapport financier 2023**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 26 avril 2024,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par la firme comptable MNP sencrl et en autorise le dépôt au Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

## **5.2 Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque**

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

## **6. Affaires nouvelles**

## **7. Varia**

## **8. Période de questions**

## **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.





**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :**

- M. Sébastien L'Écuyer, maire
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents :**

- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 13. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-06-03-01 concernant le Rapport financier 2023
  - 5.2. Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour un montant de 180 056,27 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-06-03-01 concernant le rapport financier 2023**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 26 avril 2024,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par la firme comptable MNP sencrl et en autorise le dépôt au Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

## **5.2 Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque**

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

## **6. Affaires nouvelles**

## **7. Varia**

## **8. Période de questions**

## **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 3<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :** M. Sébastien L'Écuyer, maire  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**sont absents :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 20 h 13. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2024-06-03-01 concernant le Rapport financier 2023
  - 5.2. Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024 pour un montant de 180 056,27 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5. Résolutions**

**5.1 Résolution 2024-06-03-01 concernant le rapport financier 2023**

Considérant que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par la ministre;

Considérant qu'un avis public a été donné le 26 avril 2024,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte le rapport financier 2023 tel que préparé par la firme comptable MNP sencrl et en autorise le dépôt au Ministère des affaires municipales et de l'habitation.

#### **5.2 Résolution 2024-06-03-02 concernant le Schéma de couverture de risque**

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie est à sa version finale;

Considérant que le plan de mise en œuvre a été présenté à chacune des municipalités qui en ont fait la demande;

Considérant que le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie doit être adopté par résolution municipale pour être déposé au ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz adopte le Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie de la MRC de Minganie 2025-2035.

#### **6. Affaires nouvelles**

#### **7. Varia**

#### **8. Période de questions**

#### **9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 58.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.